

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

La consommation du tabac en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 14 (1873), p. 104-107

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__104_0

© Société de statistique de Paris, 1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

La consommation du tabac en France.

Nous n'avons pas à faire ici la description du tabac. Depuis son importation dans notre pays, vers le milieu du XVI^e siècle, par Jean Nicot, et avant d'arriver au degré de vogue universelle, de prospérité croissante et de productivité fiscale où nous la voyons aujourd'hui, cette plante a subi des vicissitudes sans nombre. Bref, ne pouvant en interdire l'usage, la plupart des gouvernements ont eu l'idée ingénieuse d'exploiter ce goût bizarre au profit du Trésor. En France, depuis 1811, le tabac a été soumis définitivement au monopole de l'État.

La culture de cette plante devint dès lors un privilège accordé, dans quelques départements, à un certain nombre de personnes qui l'exercent sous la surveillance de l'État, qui seul achète leurs produits ou leur accorde la permission de les vendre pour l'exportation.

L'État se charge seul du commerce, de l'emmagasinage, de la fabrication et de la vente des tabacs de toutes sortes et sous toutes les formes; seul il établit les prix auxquels ils sont livrés au consommateur.

Jusqu'au mois d'octobre 1860, le prix des tabacs à priser, à fumer, à chiquer, vendus dans l'intérieur de la France, avait été maintenu à 8 fr. le kilog. A cette époque, l'administration des finances l'a élevé à 10 fr.

Dans les départements frontières, on sait que les prix sont bien moindres; il est enfin fabriqué du tabac à prix très-réduits, dit tabac de cantine, pour l'usage des soldats et marins.

Quant aux cigares, la régie n'en a longtemps vendu qu'à 5, 10, 15 et 20 centimes. Aujourd'hui ces prix varient de 5 à 50 centimes. Certains cigares de choix se vendent jusqu'à 1 fr. 50.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui des impôts nouveaux qui ont frappé la consommation des tabacs, les documents qui sont à notre disposition s'arrêtent à l'année 1868.

Le tableau que nous insérons ci-dessous indique les progrès que la consommation du tabac a accomplis depuis 1815 jusqu'à cette année.

Pour éviter les longueurs, nous avons divisé ce tableau en périodes de 5 ans, et les chiffres expriment la consommation d'une année moyenne.

Consommation annuelle par période quinquennale.

Périodes.	Population.	Tabac consommé. (Kilog.).	Consommation par habitant.
1815-19 .	29,589,100	10,396,932	352 grammes
1820-24 .	30,688,523	11,530,253	376
1825-29 .	31,950,887	11,591,058	363
1830-34 .	32,742,682	11,369,033	347
1835-39 .	33,636,514	14,157,573	434
1840-44 .	34,453,868	16,738,809	486
1845-49 .	35,432,251	18,364,770	518
1850-54 .	35,957,064	20,574,794	572
1855-59 .	36,276,999	26,495,877	730
1860-64 .	37,390,852	28,857,143	772
1865-68 .	38,149,200	30,627,663	803

Dans l'année 1868 spécialement, la consommation a été de 31,131,835 kilogrammes, savoir : 7,888,731 de tabac en poudre et 23,243,104 de tabac à fumer.

Il résulte de ces chiffres qu'un habitant consomme en moyenne, en France, 208 grammes de tabac à priser et 615 grammes de tabac à fumer, ce qui fait, pour les deux espèces, 823 grammes de tabac par tête.

A cet égard, il se produit des variations considérables suivant les départements, comme on peut s'en assurer par le tableau suivant :

CONSOMMATION DU TABAC EN FRANCE, EN 1868.

Taux moyen, en grammes, de la consommation par individu.

	Tabacs en poudre.	Tabacs à fumer.	Total.		Tabacs en poudre.	Tabacs à fumer.	Total.
1 Ain	162	326	488	26 Drôme	161	481	642
2 Aisne	152	434	586	27 Eure	318	436	754
3 Allier	170	302	472	28 Eure-et-Loir	295	413	708
4 Alpes (Basses-)	213	444	657	29 Finistère	206	696	902
5 Alpes (Hautes-)	213	289	502	30 Gard	143	653	796
6 Alpes-Maritimes	253	910	1.163	31 Garonne (Haute-)	158	468	626
7 Ardèche	135	304	439	32 Gers	121	293	414
8 Ardennes	182	663	845	33 Gironde	232	565	797
9 Ariège	132	238	370	34 Hérault	152	844	996
10 Aube	213	360	573	35 Ille-et-Vilaine	228	455	683
11 Aude	103	485	588	36 Indre	168	265	433
12 Aveyron	124	151	275	37 Indre-et-Loire	214	367	581
13 Bouches-du-Rhône	245	1.355	1.600	38 Isère	175	455	630
14 Calvados	254	369	623	39 Jura	235	549	784
15 Cantal	182	207	389	40 Landes	207	224	431
16 Charente	140	207	347	41 Loire-et-Cher	227	335	562
17 Charente-Inférieure	121	307	428	42 Loire	190	630	820
18 Cher	173	347	520	43 Loire (Haute-)	121	281	402
19 Corrèze	203	170	373	44 Loire-Inférieure	234	370	604
20 Corse	»	»	»	45 Loiret	222	433	655
21 Côte-d'Or	216	469	685	46 Lot	166	167	333
22 Côtes-du-Nord	187	577	764	47 Lot-et-Garonne	176	323	499
23 Creuze	222	196	418	48 Lozère	141	205	346
24 Dordogne	143	171	314	49 Maine-et-Loire	262	405	667
25 Doubs	126	585	711	50 Manche	122	381	503

	Tabacs en poudre.	Tabacs à fumer.	Total.		Tabacs en poudre.	Tabacs à fumer.	Total.
51 Marne.	227	549	776	71 Saône-et-Loire. . .	288	451	679
52 Marne (Haute-). . .	204	346	550	72 Sarthe	260	441	701
53 Mayenne	257	465	722	73 Savoie	145	494	639
54 Meurthe	173	636	809	74 Savoie (Haute-) . .	85	267	352
55 Meuse	226	387	613	75 Seine.	344	1.345	1.689
56 Morbihan.	167	618	785	76 Seine-Inférieure. . .	385	637	1.022
57 Moselle.	140	819	959	77 Seine-et-Marne . . .	254	575	829
58 Nièvre	213	337	550	78 Seine-et-Oise	309	764	1.073
59 Nord	204	1.889	2.093	79 Sèvres (Deux-). . . .	154	229	383
60 Oise	291	455	746	80 Somme.	189	438	627
61 Orne	216	253	469	81 Tarn	128	224	352
62 Pas-de-Calais. . . .	196	2.187	2.383	82 Tarn-et-Garonne. . .	144	238	382
63 Puy-de-Dôme	177	221	398	83 Var.	241	1.140	1.381
64 Pyrénées (Basses-). .	188	343	531	84 Vaucluse.	178	771	949
65 Pyrénées (Hautes-). .	162	332	494	85 Vendée.	155	235	390
66 Pyrénées-Orient ^{les} . .	79	704	783	86 Vienne	182	231	413
67 Rhin (Bas-).	286	940	1.226	87 Vienne (Haute-). . .	242	242	484
68 Rhin (Haut-).	284	979	1.263	88 Vosges	157	634	791
69 Rhône	244	834	1.078	89 Yonne	188	359	547
70 Saône (Haute-). . . .	192	436	628	Moyennes gén ^{les} .	208	615	823

Si l'on considère le tabac à priser, il est facile de voir que la plus grande partie de cette consommation se concentre dans la Seine-Inférieure, la Seine, l'Eure et Seine-et-Oise; dans ces départements, chaque habitant prise de 300 à 400 grammes de tabac en poudre.

Les départements où la consommation descend de 300 à 250 grammes sont au nombre de 9. Parmi ces derniers figurent les deux départements de l'Alsace, mais les autres au nombre de 7, sont tous voisins des départements de la première catégorie.

L'usage du tabac à priser présente d'ailleurs une grande uniformité : en moyenne, la quantité par habitant est de 208 grammes, et à peu près la moitié des départements français se rapprochent de cette moyenne.

La consommation descend au-dessous de 100 grammes par tête dans deux départements seulement, la Haute-Savoie et les Pyrénées-Orientales. Mais, en général, on peut dire qu'on prise fort peu dans les départements du midi.

La même uniformité ne se fait pas remarquer dans l'usage du tabac à fumer : 28 départements se rapprochent seuls de la consommation moyenne de la France, 615 grammes, et la consommation descend au-dessous de 500 grammes dans plus de 64 départements; enfin, il est une région tout entière composée de 17 départements voisins, presque tous placés au centre, où la consommation descend au-dessous de 250 grammes, et varie de ce taux à 150 grammes, chiffre de l'Aveyron.

En revanche, on fume énormément dans le Pas-de-Calais et le Nord, la Seine, les Bouches-du-Rhône et le Var.

Dans ces départements, le taux par tête varie de 2,187 à 1,140 grammes. Enfin, on peut citer à leur suite, quoiqu'à une assez forte distance, les départements de l'Alsace-Lorraine (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle), Seine-et-Oise, le Rhône, et trois départements voisins du Var et des Bouches-du-Rhône, Vaucluse, l'Hérault et les Alpes-Maritimes.

Pour nous résumer, nous rappellerons que la consommation moyenne par indi-

vidu des deux sortes de tabacs — à fumer et à priser — est de 823 grammes.

Les départements maxima sont le Pas-de-Calais, le Nord, la Seine et les Bouches-du-Rhône (2,500 à 1,500 grammes).

Les départements minima : la Charente, la Dordogne, le Lot, l'Aveyron et la Lozère, forment une ligne continue de l'ouest au sud (350 ou 275 grammes).

Disons enfin qu'on fume moins de 650 grammes par tête dans 56 départements, dont la plupart appartiennent aux régions du centre et du midi.

Bien que la régie des tabacs en France rapporte au Trésor près de 200 millions de recettes (192,465,051 fr. en 1868), notre pays est loin d'être un de ceux où l'usage du tabac soit le plus répandu. On peut s'en assurer par le tableau suivant qui se rapporte à la période 1864-1868, et dans lequel les divers États de l'Europe sont classés suivant l'ordre d'accroissement de l'importance de cette consommation :

Belgique	2,500	Danemark	1,000
Pays-Bas	2,000	Russie	833
Suisse	1,600	France	803
Autriche (Cisleithanie)	1,245	Royaume-Uni	616
Prusse-Zollverein	1,205	Italie	571
Norwége	1,025	Espagne	490

On voit que dans ces 12 États qui constituent, à vrai dire, la plus grande partie de l'Europe civilisée, la France n'occupe que le 9^e rang. Qu'elle essaie d'arriver au taux de la Belgique, le Trésor ne s'en plaindra pas.

T. LOUA.

